

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 3 MARS 2022**

**DEL-2022-30**

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE CRUSEILLES - RUE DU PONTET - AMENAGEMENT DE SURFACE, RENOUELEMENT DES RESEAUX HUMIDES, TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES (CCPC)**

**Exposé du Président,**

La commune de CRUSEILLES entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux de réaménagement de surface et de matérialisation de cheminements piétons sur la rue du Pontet.

Parallèlement à ces travaux, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) procède au renouvellement des réseaux humides et le SYANE à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications Orange et d'éclairage public.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

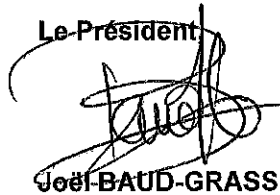
La commune de CRUSEILLES est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Jean-Michel JACQUES comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Gérard OBERLI son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

